

1-Conditions requises pour la location de matériel.

L'âge minimum pour louer du matériel est de 18 ans révolus. Dans le cas contraire le contrat de location devra être réalisé par un représentant légal qui s'engagera à gérer lui même l'utilisation du matériel. En cas de problème de casse ou vol, c'est lui qui endossera les frais liés à la mauvaise utilisation du matériel.

Afin de pouvoir bénéficier du matériel, vous devrez être muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de deux mois. Dans le cas contraire, le matériel ne pourra être loué.

En fonction du montant de la location, vous serez en obligation de nous laisser une garantie financière.

Celle-ci est réglable par Carte Bancaire (empreinte) ou éventuellement par chèque (Attention, nous nous réservons le droit de refuser une caution par chèque en cas de doutes sur la provenance et la validité du chèque).

Si la valeur du matériel dépasse 2500 euros, deux pièces d'identité vous seront demandées.

LE MATERIEL PIONEER, ALLEN & HEATH et MARTIN PRO donne lieu à une caution uniquement par CB.

Si nous considérons que le matériel n'a pas subi de mauvais traitement et qu'il revient en bon état, votre caution vous sera restituée dès le retour du matériel (95% des locations se terminent ainsi). Dans le cas contraire, une expertise du matériel sera effectuée sous 48h et vous serez avertis du montant total des réparations à prévoir. Nous pouvons nous occuper des réparations, cependant, vous disposez de 5 jours afin de trouver un autre prestataire si vous le désirez. Attention, dans le cas d'une attente de 5 jours pour les réparations, le matériel vous sera facturé sur 5 jours de location.

2-Etat des biens

LoCLight.fr s'assure que la totalité des biens mis à votre disposition soient révisés et entretenus selon les normes de sécurité en vigueur. En cas de problème avec l'une des machines durant la prestation et dans le cas où le locataire n'a fait aucune mauvaise manipulation, les frais de location de cet appareil seront remboursés. Les installations à votre charge n'étant pas contrôlées par des professionnels devront donc être installées avec le plus grand soin et loin de toute zone de passage, afin d'éviter la chute des structures.

Le locataire est en droit de demander l'inspection du matériel en sa présence avant sa prise en charge. Dans le cas contraire, les garanties données par LoCLight.fr seront validées par l'acceptation de ces conditions générales de location.

3-Destination - Cession - Sous-location

Le Locataire ne pourra ni céder ni sous-louer le(s) bien(s) sans une autorisation écrite et expresse de LoCLight.fr.

Le Locataire s'engage à ne donner au bien aucune destination illégale ou contraire aux bonnes mœurs. Le matériel de sonorisation ne devra pas être utilisé à l'extérieur, sur la voie publique sans approbation des services de police.

Prix de la location

La location sera effectuée au tarif présent sur LoCLight.fr le jour de la réservation. Les prix peuvent être modifiés sans préavis de notre part. Votre facture est éditée au moment de la réservation. Si les prix venaient à changer après l'édition de celle-ci, votre facture ne sera pas réévaluée. Toute annulation dans un délai supérieur à 72h avant le début de la location entrainera un encaissement de 40% du montant de la location.

4-Vérifications au Retour

Si nous considérons que le matériel n'a pas subi de mauvais traitement et qu'il revient en bon état, votre caution vous sera restituée dès le retour du matériel (95% des locations se terminent ainsi). Dans le cas contraire, une expertise du matériel sera effectuée sous 48h et vous serez avertis du montant total des réparations à prévoir. Nous pouvons nous occuper des réparations, cependant, vous disposez de 5 jours afin de trouver un autre prestataire si vous le désirez. Attention, dans le cas d'une attente de 5 jours pour les réparations, le matériel vous sera facturé sur 5 jours de location.

Dans le cas où le Locataire restituerait le(s) bien en mauvais état de propreté ou d'entretien (ne pouvant pas être assimilé à une usure locative normale) nécessitant un nettoyage ou un entretien spécifique (ex. nettoyage à sec d'une housse d'enceinte), le Locataire sera tenu de payer les frais de nettoyage ou d'entretien éventuel, effectué par un opérateur professionnel. Cet opérateur sera choisi en priorité par le locataire dans un délai de 10 jours ouvrables, ou, le cas échéant, après mise en demeure préalable, par le Propriétaire.

Je déclare avoir lu les présentes conditions de location et les accepte sans réserves.

Je m'engage à restituer le matériel en bon état et aussi propre qu'au départ.

SIGNATURE OBLIGATOIRE: